

PAR COURRIEL

Nicolet, le 7 août 2015

Objet : Demande d'accès concernant le lot 3539503 à Bécancour

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue ce jour, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes le document visé par votre demande.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 819 293-4122, poste 254.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par :

Suzanne Tremblay
Répondante régionale
de l'accès aux documents

p. j.

Nicolet, le 9 mai 2013

Silicium Bécancour inc.
6500, rue Yvon-Trudeau
Bécancour (Québec) G9H2V8

23-24

N/Réf. : 7610-17-01-00726-35 (Travaux de fermeture du site d'enfouissement de fumée de silice)
7610-17-01-00726-31 (Extraction de fumée blanche)
401029429

**Objet : Travaux requis pour la restauration et la réhabilitation du lieu
d'enfouissement de fumée de silice situés sur le lot 3 539 503**

Mesdames,
Messieurs,

Des représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ont réalisé des inspections les 18 et 24 avril dernier au lieu d'enfouissement de fumée de silice qui a été exploité par Silicium Bécancour inc. Lors de ces inspections, il a été constaté que certains travaux prévus à l'échéancier du certificat d'autorisation qui a été délivré le 13 février 2009, pour la restauration et la réhabilitation du lieu d'enfouissement de fumée de silice, n'ont pas été réalisés. Plus précisément, les travaux suivants devraient, à ce jour, être réalisés :

- Cellule n° 1 : extraction, nettoyage et caractérisation des parois et aménagement du tuyau au fond;
- Cellule n° 2 : vidange de l'eau accumulée avec traitement si requis, nettoyage et caractérisation des parois;
- Cellule n° 3 : remplissage complet de la cellule avec du sol, profilage et ensemencement;
- Cellule n° 4 : vidange de l'eau accumulée avec traitement si requis, recouvrement de la cellule avec argile et ensemencement;
- Cellule n° 5 : reprofilage de la cellule et ensemencement;

...2

- Cellule n° 6 : vidange de l'eau accumulée avec traitement si requis, extraction de la fumée de silice et enlèvement des géomembranes;

Par ailleurs, il est prévu, en 2013, que le remplissage des cellules n^{os} 2 et 6 avec des sols non contaminés et l'ensemencement de celles-ci soient réalisés. À cet égard, les inspections réalisées en avril dernier ont permis de constater que le niveau d'eau dans la cellule n° 6 est critique. Afin de régler cette problématique, de façon définitive, nous vous demandons de réaliser, en priorité, les travaux de restauration de cette cellule.

Tous les travaux de restauration et de réhabilitation du lieu doivent être réalisés, au plus tard, à la fin de 2014. Également, le suivi environnemental des eaux de surface et souterraines doit être réalisé, comme prévu au certificat d'autorisation.

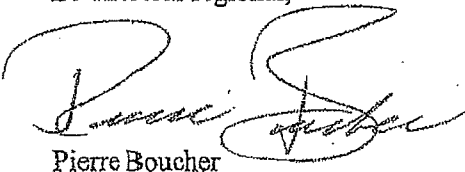
Considérant ce qui précède, nous tenons à vous rappeler qu'il est de la responsabilité de Silicium Bécancour inc., qui est toujours le propriétaire de ce lieu, de respecter les échéances fixées aux certificats d'autorisations qui lui ont été délivrés, comme l'exige l'article 123.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Nous vous demandons de nous soumettre un plan de travail pour l'ensemble des travaux mentionnés ci-dessus avec un échéancier de réalisation, au plus tard le 24 mai 2013. Prenez note que le Ministère utilisera toute mesure administrative à sa disposition pour que ces mesures soient exécutées.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Mme Cynthia Provencher, ing., conseillère en contrôle, au 819 293-4122, poste 238.

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le directeur régional,



Pierre Boucher

PB/CP/lr

p. j. Plan du lieu d'enfouissement